

Justificatif généré le 12/03/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 12/03/2024  
Département : (75) Paris  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/729431](http://www.actu-juridique.fr/a/729431)  
N° d'annonce : 729431

## MULTI UNITS FRANCE

Société d'Investissement à capital variable

**Siège social** : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS

441 298 163 R.C.S. Paris

### AVIS DE SECONDE CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Chère/Cher Actionnaire,

L'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 11 mars 2024 à 11 heures, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum suffisant, vous êtes convoqués de nouveau à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le **26 mars 2024 à 11 heures** 91-93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS (l' « Assemblée »), à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour que la première assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2024, soit :

1. Approbation du projet de fusion du compartiment Amundi Russell 1000 Growth UCITS ETF, de la SICAV MULTI UNITS FRANCE par le compartiment Amundi Russell 1000 Growth UCITS ETF de l'ICAV AMUNDI ETF sous réserve de l'agrément de l'AMF,
2. Approbation du projet de fusion du compartiment Amundi FTSE Italia All Cap PIR 2020 UCITS ETF, de la SICAV MULTI UNITS LUXEMBOURG par le compartiment Amundi FTSE Italia PMI PIR 2020 UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE sous réserve de l'agrément de l'AMF,
3. Pouvoir pour formalités.

Veillez noter que les pouvoirs donnés et les formules de votes par correspondance adressés en vue de la première assemblée sont valables pour la seconde.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire, les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de

1/2



participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.

Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :

- assister personnellement à l'assemblée ; ou
- remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ; ou
- adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ; ou
- utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la Société puissent le recevoir au plus tard trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeRfoWiEa**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeRfoWiEa>

